



Les AOC viticoles-vinicoles renforcées par le projet de réforme de l'OCM

La CNAOC, membre de EFOW, la fédération européenne des vins d'origine, se félicite du compromis politique conclu par les institutions européennes sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) lors du « super » trilogue qui vient de se conclure le 25 juin dernier. Des avancées majeures pour le développement et la réglementation des appellations d'origine ont été obtenues.

La mobilisation de la CNAOC a tout d'abord permis d'obtenir la prolongation du système d'autorisations de plantations de vigne jusqu'en 2045. Pour le président de la CNAOC Jérôme BAUER, « *C'est une mesure indispensable pour assurer la pérennité du vignoble européen. La Commission européenne finira par aimer cet outil de régulation car il permet d'accompagner le développement du vignoble en lien avec les attentes des marchés* ». Ensuite, la prochaine PAC ouvre la possibilité pour les appellations d'utiliser des cépages hybrides. « *Là aussi, nous portons cette demande depuis de nombreuses années. Son adoption est une satisfaction. Cela permettra dans le cadre défini par l'INAO d'expérimenter et de s'adapter* ».

Par ailleurs, plusieurs mesures demandées par la CNAOC renforcent et améliorent le cadre juridique de la protection des appellations viticoles : lutte contre l'affaiblissement et la dilution de la réputation d'une appellation, protection de l'utilisation d'une appellation en tant qu'ingrédient, protection lors de la vente en ligne et vis-à-vis des biens en transit dans l'Union Douanière.

La satisfaction est également de mise concernant l'étiquetage de la déclaration nutritionnelle et des ingrédients pour les vins qui permettra d'éviter un éclatement du marché intérieur en autant de marchés nationaux au gré des initiatives des Etats membres.

Enfin, les derniers acquis concernant, dans le cadre interprofessionnel, les délais de paiement dérogatoires pour les vins en vrac dans les contrats pluriannuels ou la possibilité offerte d'aborder ouvertement des indicateurs d'orientations des prix des raisins sont un formidable coin enfoncé dans le droit de la concurrence.

Jérôme BAUER : « *Pour le moment, les AOC viticoles européennes sortent renforcées de cet accord politique. Nous avons une belle feuille de route pour notre développement. Mais il reste de nombreux points à préciser dans les actes délégués. EFOW et la CNAOC seront présents pour éviter des mauvaises surprises* » et continueront d'associer étroitement les parlementaires européens à ces discussions, notamment Mme Anne SANDER et M. Eric ANDRIEU ou Mme TOLLERET pour ne parler que des français. Sans leur mobilisation rien n'était possible.

Contact presse :

Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25